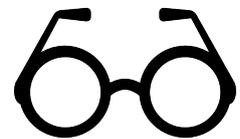
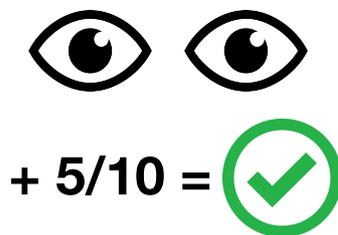
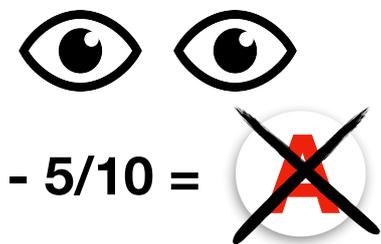


## Peut on conduire en situation d'handicap ?

### Situation handicap physique :

il est possible de conduire avec des moyens techniques adaptés.

### Situation handicap visuelle :



Port des lunettes de vue obligatoire et notifié sur le permis de conduire.

### Situation handicap auditives :

Pas d'incompatibilités, des moyens de compensation sont possibles.  
Formation en Langue des Signes Française par un moniteur diplômé.

### Difficultés de compréhension, d'écoute et de communication :

Un avis médical doit déterminer si la personne est apte à conduire et avec quel moyen de compensation (boîte automatique ...)

### Ce que dit la loi :

Selon l'article 412-6 du Code de la route :

« Tout conducteur de véhicule doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manoeuvres qui lui incombent. »

Le non respect de cette dernière peut mettre en cause la responsabilité du conducteur en cas d'accident.

### Les aides financières :